

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
02 MARS 2026 À 19H00

PRÉSENTS	F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, F. MATHÉ, L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, N. MOTARD (retard), F. RIVIER
ABSENTS EXCUSÉS	M-H. DUPUY, A. CAVARD, E. POUIT
Secrétaire de séance	A. GRIMARD
Début de la séance : 19h00	

Florian DUMAS procède à l'appel des conseils municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal du conseil précédent a été validé.

L'ordre du jour est entamé.

Ajout de sujets :

- Approbation des CFU 2025 provisoires
- Attribution de compensation 2026

Intercommunalité

- N° 2026-004 - Convention d'occupation du domaine public – parking de l'école communale - ALSH

Florian DUMAS explique que, dans le cadre de la poursuite du projet d'ALSH intercommunal sur la commune, il est proposé d'examiner une convention d'occupation du domaine public portant sur l'utilisation d'une emprise communale (le parking de l'école) en lien avec les besoins de fonctionnement de l'équipement.

L'état d'avancement de ce projet nécessite désormais de préciser certaines modalités pratiques d'usage des espaces communaux concernés.

La convention proposée répond également à une logique de mutualisation des équipements et des espaces existants, en particulier en matière de stationnement.

En effet, les périodes de fonctionnement des 2 équipements n'ont pas vocation à se superposer car lorsque l'école fonctionne, l'ALSH n'est pas en activité et inversement. Cette organisation permet ainsi d'optimiser un aménagement déjà existant sans créer de nouvel espace de stationnement dédié.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette convention, gratuite, qui avait été transmise avant la séance et qui a été parcourue en séance, afin d'accompagner la poursuite opérationnelle du projet.

La commission "patrimoine", réunie de façon dématérialisée le mardi 24 février dernier, a émis

un avis favorable.

Florian DUMAS précise que ce sujet sera également soumis au conseil communautaire du 5 mars prochain.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de valider la convention d'occupation du parking de l'école avec la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde dans le cadre du futur ALSH.

Finances

- N° 2026-005 - Approbation des CFU 2025 provisoires

Florian Dumas rappelle que le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le doyen d'âge, Louis BOUVERET préside la séance lors du vote du CFU, pendant que le maire quitte la salle.

Les CFU 2025 provisoires de la commune correspondent aux 3 budgets distincts (principal, assainissement et multiple service rural) et peuvent se résumer de la manière suivante :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	663 100,68 €	775 323,86 €
Investissement	1 367 861,59 €	2 379 739,46 €

Budget annexe Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 349,00 €	23 005,00 €
Investissement	8 005,00 €	13 349,00 €

Budget annexe Multiple Service Rural

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 388,64 €	6 772,77 €
Investissement	10 169,21€	9 782,79 €

La commission "finances", réunie le samedi 28 février dernier, a émis un avis favorable.

Leur approbation définitive fera l'objet d'une délibération lorsque la nouvelle équipe sera installée.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, VALIDE, à l'unanimité, les CFU provisoires des 3 budgets 2025 tels qu'ils ont été présentés.

- N° 2026-006 - Affectation des résultats 2025 provisoires

Florian DUMAS présente les résultats provisoires de l'exercice 2025 des 3 budgets :

♦ Budget principal

Section de Fonctionnement

Dépenses : 663 100,68 €
Recettes : 775 323,86 €
Excédent reporté 2024 : 0 €
Excédent de clôture 2025 : 112 223,18 €

Section d'Investissement

Dépenses : 1 367 861,59 €
Recettes : 2 379 739,46 €
RAR 2025 : 120 242,12 €
Déficit reporté 2024 : 804 618,65 €
Excédent de clôture 2025 : 207 259,22 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement : 0€

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 (déficit reporté) : 0 €	R002 (excédent reporté) : 112 223,18 €	D 001 (Solde d'exécution N-1) : 0 €	R001 : 207 259,22 € R1068 : 0 €

♦ Budget assainissement

Section de Fonctionnement

Dépenses : 13 349,00 €
Recettes : 23 005,00 €
Déficit reporté 2024 : 21 329,57 €
Déficit de clôture 2025 : 11 673,57 €

Section d'Investissement

Dépenses : 8 005,00 €
Recettes : 13 349,00 €
Excédent reporté 2024 : 14 802,68 €

Excédent de clôture 2025 : 20 146,68 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement : **0 €**

Déficit à reporter à la section de fonctionnement 2025 : **11 673,57 €**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 (déficit reporté) : 11 673,57 €	R002 (excédent reporté) : 0€	D001 (Solde d'exécution N-1) : 0 €	R001 : 20 146,68 €
			R1068 : 0 €

• **Budget multiple service rural**

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 388,64 €

Recettes : 6 772,77 €

Excédent reporté 2024 : 8 703,30 €

Excédent de clôture 2025 : 14 087,43 €

Section d'investissement

Dépenses : 10 169,21 €

Recettes : 9 782,79 €

Déficit reporté 2024 : 9 782,79 €

Déficit de clôture 2025 : 10 169,21 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement : **10 169,21 €**

Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2025 : **3 918,22 €**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 (déficit reporté) : 0€	R 002 (excédent reporté) : 3 918,22 €	D 001 (Solde d'exécution N-1) : 10 169,21€	R001 : 0 €
			R 1068 : 10 169,21 €

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les affectations de résultat 2025 des trois budgets, provisoires, présentées ci-dessus.

- N° 2026-007 – Vote des taux 2026

Florian DUMAS explique que, pour la 4ème année consécutive, les bases d'imposition augmentent puisque l'Etat a décidé de les indexer sur l'inflation :

- 2023 : + 7,1 %
- 2024 : + 3,9 %
- 2025 : + 1,7 %
- 2026 : + 0,8 %

Dans ce contexte et en rappelant l'engagement de l'équipe municipale de maintenir les taux d'imposition tout au long du mandat, il est proposé de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 de la façon suivante :

- 37,66% pour la taxe foncière sur le bâti,
- 41,20% pour la taxe foncière sur le non bâti,
- 12,50% pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

La commission "finances", réunie le samedi 28 février dernier, a émis un avis favorable.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, maintiennent les taux suivants pour l'année 2026 :

- 37,66% pour la taxe foncière sur le bâti,
- 41,20% pour la taxe foncière sur le non bâti,
- 12,50% pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

- N° 2026-008 – Vote des subventions 2026

Concernant les subventions versées aux associations et afin de fixer un cadre objectif et factuel, il avait été envoyé un écrit aux associations leur signifiant qu'en cas de demande de subvention, il conviendrait de remplir le formulaire Cerfa en vigueur et de le déposer en mairie avant le 31 janvier de l'année concernée, sans quoi, la demande ne pourrait pas être prise en compte.

Le tableau ci-dessous présente les associations ayant formulé leurs demandes dans les formes et les temps impartis ainsi que les propositions d'attribution pour l'année 2026.

En, ce qui concerne le montant, il est proposé de conserver le même principe que l'année dernière, à savoir une somme forfaitaire de 250 € pour les associations dont le siège est sur la commune et 150 € pour les autres.

La commission Finances, réunie le 28 février 2026, a émis un avis favorable à l'obtention des subventions suivantes :

Association	Montant proposé en 2026
Culture Sport	150 €
USEP	250 €
Secours Populaire	150 €
Préface	150 €
APE Val de Saye	150 €
Autres	1 150 €
Total	2 000 €

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité les montants des subventions ainsi que leurs bénéficiaires respectifs, tels qu'exposés dans le tableau ci-dessus.

- N° 2026-009 – Attribution de compensation 2026

Florian DUMAS rappelle que l'attribution de compensation correspond à la somme d'argent que verse la commune à la CCLNG en contrepartie soit d'une compétence transférée, soit d'un service rendu.

[Arrivée de N. MOTARD]

En matière de compétences transférées, elle se compose de :

- la participation au SDIS (notamment le contrôle des PEI)
- la participation au syndicat du Bassin Versant du Moron
- le Sport (Projet Rugby)

En matière de services rendus, elle se compose de :

- l'analyse des demandes d'autorisation d'urbanisme de la commune (service ADS),
- la modification simplifiée de notre PLU,
- le Service Technique Commun,
- la dématérialisation du service ADS,
- Le service mutualisé de la commande publique.

Pour 2026, le montant de l'AC s'élève à 132 416,82€, soit mensuellement 11 034,74€.

Dotation AC 2015	ADS 2025	Démat ADS 2025	SDIS 2025	STC 2025	Syndicat du Bassin Moron	Sport 2024	Cmde publique 2025	PLU 2025
12 722€	3 962,48€	143€	10 331,48€	94 375,24€	8 870€	24 030€	1 500€	183,50€

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de valider le montant de l'attribution de compensation 2026 et donc le versement au profit de la CCLNG de 132 416,82€.

- N° 2026-010 – Approbation des Budgets Primitifs du budget principal et des budgets annexes 2026

Florian DUMAS précise que la proposition détaillée des trois budgets est annexée à la présente synthèse.

Le budget primitif 2026 de la commune est atypique car il fait clairement apparaître les investissements liés à l'école communale et les besoins de financement temporaires qui en découlent en conséquence.

Budget principal

	Dépenses / Recettes
Fonctionnement	816 678,18 €
Investissement	1 039 306,80 €

Budget annexe Assainissement

	Dépenses/Recettes
Fonctionnement	28 005,00 €
Investissement	33 585,68 €

Budget annexe Multiple Service Rural

	Dépenses/Recettes
Fonctionnement	19 618,22 €
Investissement	20 740,16 €

La commission "finances", réunie le 28 février 2026, a analysé et émis un avis favorable à ces 3 budgets primitifs.

Aucune observation

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le budget principal et les deux budgets annexes à savoir, le Multiple Service Rural et l'Assainissement pour l'année 2026,
- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Questions diverses :

Compte-rendu des commissions ou syndicats

- Commission intercommunale des finances : E. CANU – présentation du rapport des orientations budgétaires
- Commission intercommunale Mixte Jeunesse/Sports – Finances S : E. CANU – choix du mode de prestation pour le futur ALSH
- Réunion intercommunale – Rugby : F. DUMAS – avancée du projet

Animations

Réunion avec les commerçants faite le 16 février dernier – tous devraient repartir – les groupes du musique sont bloqués.

Défilé du carnaval organisé par l'APE le 07 mars prochain

Elections municipales :

1 seule liste

Présentation du bureau du 15 mars

Discours de remerciement du Maire aux élus

Séance levée à 19h55

Secrétaire de séance,
A.GRIMARD



Maire de la commune,
F. DUMAS

